



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le sept décembre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	30/11/2024
En exercice	14	Date de la séance	07/12/2024
Présents	9	Heure de la séance	9H30
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal de Vérac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali		X	BEC Dominique
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	GUERIN Evelyne
LENE Luc		X	CASTREC Yves
LEON Frédéric		X	
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance | MAUBERT-SBILE Karine

**N° 2024/42-0712 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA
SUBVENTION FONDS VERT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire informe que le programme de réhabilitation du groupe scolaire fait partie du périmètre du dispositif Villages d'Avenir et que les travaux répondant aux critères de rénovation énergétique fixés par L'État peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % maximum (tous co-financeurs confondus) sans plafond de dépenses.

Le programme de réhabilitation du groupe scolaire est ambitieux prévoyant une restructuration des locaux et une rénovation énergétique visant à réduire son empreinte écologique, sa consommation énergétique de plus de 48 %, à améliorer le confort des élèves et du personnel. Il répond aux attentes de ce dispositif d'aide financière.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants. Il précise que ce dispositif prend en compte les travaux, la maîtrise d'œuvre et les études préalables aux travaux.

Désignation	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEURS	MONTANT TTC
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants du groupe scolaire	363 500,00 €	436 200,00 €	ETAT - FONDS VERT 2024 (40%)	172 982,00 €
Maîtrise d'œuvre associée à la rénovation énergétique de l'existant	36 641,00 €	43 970,00 €	ETAT - DSIL 2025 (20%)	86 491,00 €
Etude préalables à la rénovation énergétique	32 313,00 €	38 775,00 €	DEPARTEMENT - transition écologique (20% des travaux)	72 700,00 €
			COMMUNE	186 772,00 €
TOTAL	432 454,00 €	518 945,00	TOTAL	518 945,00 €

DÉCISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE la demande d'attribution de la subvention FONDS VERT au titre de l'année 2024 auprès des services de l'Etat ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette demande de subvention.

VOTE :

CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 12

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 7 Décembre 2024

A Vérac, le 9 Décembre 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

